

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 30 mars 2017, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur Philippe TAUXE, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, le représentant de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette première séance du Conseil communal de l'année 2017 qu'il ouvre en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Marco ANTUNES DIAS, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Marie-France BRIDE, Pascal BRUGGER, Joao CARDOSO, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Jean-Blaise CLAPASSON, Julien CLAPASSON, Théophile CUCHE, Joao DA COSTA ALVES, Dejan DOLENAC, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Joan GALLMEIER, Claude GAULIS, Blaise HEFTI, Jean HOHL, Jean-Christophe ISENSCHMIED, Sébastien LIETTA, Julia LÖFSTEDT (2^{ème} appel), Serge MOREL, Frédéric MOREROD, John MORIER, Vincent MOTTIER, Kimberly OPPENHEIM, Mikael OSCARSSON, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Serge PFISTER HAZENBERG, Sonia RAUSIS, Françoise SCHÜLER, Philippe TAUXE, Maria VALENTIN AEBERSOLD, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames Violeta ARSIC STANOJEVIC et Eve KNECHT, Messieurs Jean-Claude BONELLI, Fabian PAVILLARD, Christoph OTT et Emilien SCHWIZGEBEL

Absents : Messieurs Pierre BOURQUIN et Ian MAC DONALD

Démission : Monsieur Nicolas WINKELMANN

Le premier appel fait constater la présence de 36 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 2016

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016 a été adressé à chaque conseillère et conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé. Ce dernier a été envoyé pour la première fois par courriel, en plus du format papier. Il sera dorénavant procédé de cette manière, tout en soulignant que la convocation par écrit reste une obligation prévue par notre Règlement du Conseil communal.

3. ASSERMENTATION D'UN CONSEILLER

Monsieur le Président a reçu la lettre de démission de Monsieur Nicolas WINKELMANN (For Soc) dont il donne lecture.

A l'attention du Président du Conseil communal de Leysin, Tauxe Philippe

Leysin, le 28.01.2017

Démission du Conseil communal

Cher Président du Conseil communal,

Par cette lettre, je vous présente ma démission du Conseil communal à partir de cette date pour des raisons personnelles et professionnelles.

Je vous remercie d'avance.

Avec mes sincères salutations.

Nicolas Winkelmann

Monsieur le Président prie Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC de bien vouloir présenter Madame Julia LÖFSTEDT, 1^{ère} « viennent-ensuite » pour Le Forum Socialiste.

Madame LÖFSTEDT est installée à Leysin depuis environ 4 ans dans le chalet que sa famille possédait en résidence secondaire depuis plus 15 ans. Maman de 2 filles, elle a voulu que ses enfants grandissent dans un environnement proche de la nature et qui offre toutefois des programmes sociaux, des structures et des activités nécessaires à leur développement. Avant d'aménager à Leysin, elle a résidé à Genève, puis à Founex où elle a fait partie durant plus de deux ans de la Commission d'énergie communale. De formation universitaire, qu'elle a complétée par un cursus de Conseillère en environnement, elle travaille à la Haute Ecole de Santé du canton de Vaud où elle fait également partie de son Conseil représentatif.

Passionnée depuis toujours par la nature et engagée dans sa protection, elle espère pouvoir faire profiter de ses compétences la Commune pour l'aider à préserver le cadre magnifique dont elle bénéficie et la conduire avec succès sur la voie du changement énergétique.

Monsieur le Président procède à l'assermentation de Madame LÖFSTEDT et la prie de se lever pour prêter serment. Cette dernière est félicitée et invitée à rejoindre les rangs du Conseil communal.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 8 personnes habitant dans notre Commune. Il s'agit de Mesdames et Messieurs

Luis MENDES AMARAL LEITAO

Jean-Paul RAUSIS

Ancien commissaire et papa de notre Conseillère Sonia RAUSIS

Beat NYFELER

René MARCHAND

Lucienne GAY

Maria BORGHI
dans sa 100^{ème} année

Anne-Marie RIEBEN

Jean-Pierre DUBRIT

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir qu'il souhaite la bienvenue à 7 nouveau-nés. Il s'agit de :

Zoé PAVILLARD
fille de notre Conseiller Fabian PAVILLARD

Léonie SFRAMELI

Tom LE CANDERF

Ava ITANGIMBABAZI

Ollin KAWADA PUGH

Leonardo et Nicholas FRACCARO

Félicitations aux heureux parents.

VOTATION

Le peuple a été appelé à se prononcer le 12 février dernier, par votation, sur 3 objets fédéraux et 1 objet cantonal et les résultats pour Leysin ont été les suivants :

Objets fédéraux :

	Arrêté fédéral du 30 septembre 2016 concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération	Arrêté fédéral du 30 septembre 2016 sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération	Loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III)
Electeurs inscrits	1'366	1'366	1'366
Blancs	4	16	38
Nuls	0	0	2
Valables	646	633	608
Bulletins rentrés	650 (47,58%)	649 (47,51%)	648 (47,44%)
OUI	481 (74,46%)	471 (74,41%)	320 (52,63%)
NON	165 (25,54%)	162 (25,59%)	288 (47,37%)

Objet cantonal :

	Loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)
Electeurs inscrits	1'366
Blancs	25
Nuls	4
Valables	600
Bulletins rentrés	629 (46,05%)
OUI	327 (54,5%)
NON	273 (45,5%)

TROMBINOSCOPE

Chaque Conseillère et Conseiller a été pris en photo par Monsieur José CRESPO. Il ne reste plus qu'à les publier sur le site internet communal. Toutefois, une réflexion est en cours concernant l'évolution de ce dernier. Dès lors, nous ne manquerons pas de vous tenir orientés dès que nous aurons plus d'informations à ce sujet.

RENCONTRE AVEC LES PRESIDENTS DES GROUPES

Monsieur le Président a convié votre Secrétaire ainsi que tous les Présidents des groupes autour d'un bon repas jeudi dernier dans le but d'apprendre à mieux se connaître et à faciliter les échanges pour la suite de cette législature. L'objectif semble avoir été atteint et nous avons tous passé une excellente soirée.

5. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS 1/2017 : CAUTIONNEMENT COMMUNAL DES PRÊTS POUR LA CONSTRUCTION DU TÉLÉSIÈGE « LE FER – BRION – TÊTE D'AI »

Madame Corinne BLANCHARD (LPT), Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur Mikael OSCARSSON (Entente), Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder la caution de la Commune de Leysin pour les dépenses d'investissement à savoir fr. 4'200'000.-- pour les prêts sans intérêt et fr. 3'920'000.-- pour les avances de fonds de la part des banques,
2. de cautionner de manière dégressive ces emprunts sur toute la durée, soit 20 ans,
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en relation avec l'opération proposée.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

6. NOMINATIONS

Aucune.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

RENOUVELLEMENT DE LA SIGNALISATION ROUTIERE DES POLES DE LEYSIN

Une communication écrite nous a été transmise par la Municipalité concernant le renouvellement de la signalisation routière des pôles de Leysin.

Monsieur Claude GAULIS fait part de sa satisfaction que cette question soit enfin prise sérieusement à bras le corps. En effet, depuis longtemps les acteurs locaux, même avec des activités modestes comme le Jardin botanique, sont consternés de voir des gens perdus devant un fatras d'écriteaux incompréhensibles. Nous avons besoin de transparence pour accueillir nos hôtes. Il souhaite que cela se mette vite et bien en place.

Monsieur Jan SANDEN :

JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE 2020

Une soirée d'informations aura lieu le 10 avril prochain à 19h00 à la Salle du Nord concernant le programme des JOJ2020 prévu dans tout le canton et plus spécialement à la Berneuse et dans le village, avec la présence de Messieurs :

- Yan LOGAN, Président des JOJ2020,
- Gilbert FELLI, ancien directeur exécutif des JO,
- Arnaud GUERX, sportif de Leysin et participant aux JOJ2020,
- Grégory DEVAUD, Président du Grand Conseil.

BIBLIOTHEQUE – PORTES OUVERTES

La bibliothèque de Leysin a pris ses nouveaux quartiers dans le Collège Le Suchet. Le site actuel va donc fermer ses portes à fin mai 2017. Une journée "portes ouvertes" aura lieu le 6 mai prochain afin de distribuer le solde des livres et publications disponibles.

CHALET DE L'ENTRAIDE ET RESIDENCE LE SOLEIL – PORTES OUVERTES

Une exposition de tableaux peints par les résidents de ces deux établissements se tiendra le 6 mai prochain de 14h00 à 17h00 à la Résidence Le Soleil. Il encourage vivement chacun et chacune à participer à cette journée, tant il est certain que les occupants des lieux auront plaisir à vous accueillir.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

FOYER DE L'ENTRAIDE

Il donne lecture d'un communiqué de la Fondation Claire Magnin concernant la construction du nouveau Foyer de l'Entraide :

Depuis 2006, le Chalet de l'Entraide accueille des adultes souffrant de handicaps psychiques et/ou se trouvant en situation de précarité sociale.

Depuis cette date, la population de ce bâtiment n'a pas posé de problèmes autres que ceux connus dans la vie de tout un chacun.

Le bâtiment actuel accueille 38 résidents, 19 intra-muros et 19 en appartements protégés. Initialement, le projet prévoyait le transfert des 19 résidents dans une nouvelle structure. Par le changement de la politique vaudoise en matière de prise en charge de la psychiatrie, le service de l'Etat a souhaité la création d'un appartement communautaire dans l'établissement permettant d'accueillir 12 jeunes en voie de réinsertion de 18 à 25 ans.

Les appartements protégés actuellement à Leysin, seront déplacés en ville et plus particulièrement à proximité des Hirondelles à Clarens. D'un point de vue mathématique, il n'y a donc pas d'augmentation de résidents par rapport à l'existant. Il s'agit d'un transfert des appartements à Montreux au profit d'un appartement communautaire pour les jeunes. Aussi, l'effet de masse ne peut être employé. Selon les périodes nous avons 38 à 40 places pour le Chalet de l'Entraide et dans le nouveau Foyer de l'Entraide, nous accueillerons 40 personnes.

Contrairement à la situation actuelle, l'ensemble des résidents se situeront dans le bâtiment. Cela permet une meilleure maîtrise de l'accompagnement.

Les missions ont été clarifiées de concert avec l'Etat de Vaud et en tenant compte de la population antérieure. La Fondation Claire Magnin n'a pas voulu une modification du risque par rapport à aujourd'hui.

Mission de maintien des acquis

Cette mission concerne les 19 résidents du Chalet de l'Entraide qui vont déménager. Elle s'adresse donc à des personnes souffrant d'un handicap sévère et durable sans perspective de changement à court terme.

Mission de la réhabilitation

Cette mission s'adresse à des personnes à fort potentiel de réhabilitation leur permettant de se réintégrer dans la société et/ou désireuses de recouvrer une vie autonome « normale ». La Fondation Claire Magnin s'occupe de les accompagner dans leurs projets.

La réinsertion concernant les jeunes adultes selon nos critères d'admission doivent avoir la certitude de vouloir se réinsérer. Si nous constatons que tel n'est pas le cas, ils se verront transférés dans un autre établissement en plaine au bénéfice d'une mission plus adaptée. Ces jeunes doivent donc déjà être arrivés à une certaine maturité. Un programme de réinsertion en collaboration avec l'association GRAAP (Association du groupe d'accueil et d'action psychiatrique) se réalisera très rapidement dans des structures en plaine pour mettre toutes les chances de leurs côtés.

La Fondation Claire Magnin reste ouverte à donner des informations plus importantes. Cela étant dans la mesure où les risques (si nous pouvons parler de risques) n'ont pas changé.

Monsieur le Syndic a informé la Municipalité du changement d'une partie de l'affectation du Foyer de l'Entraide lors de sa séance hebdomadaire du 3 octobre 2016. Il donne lecture de l'extrait de décision :

Constater que selon les nouvelles directives, les infrastructures mises à disposition des résidents d'appartements protégés ne bénéficieront plus de subventions.

Souligner que l'auteur du projet se voit contraint de modifier son programme d'infrastructures afin d'aménager des chambres supplémentaires pour les jeunes en difficultés.

Prendre note qu'un dossier pour mise à l'enquête complémentaire sera soumis à la Commission des constructions.

Relever que l'ouverture de l'établissement sera retardée jusqu'à la fin de l'année 2018.

Nous souhaitions déjà communiquer à ce sujet lors de la dernière séance du Conseil communal, malheureusement nous n'étions pas en possession d'assez d'éléments pour le faire.

Il a pu constater, par l'intermédiaire de l'édition du journal Le Régional de ce jour, que nos concitoyens ont quelques soucis concernant le profil des futurs résidents de ce foyer, comme d'ailleurs la Municipalité. Nous avons donc mené nos investigations auprès de la Fondation Claire Magnin et de l'Etat de Vaud. Membre du Conseil de la Fondation Claire Magnin, Monsieur le Syndic confirme que toutes les assurances lui ont été données à ce sujet. Dès lors, il considère que ce dossier est sous contrôle et parfaitement maîtrisé.

La mise à l'enquête complémentaire qui sera déposée d'ici quelques jours ne concerne que des ouvertures et revêtement de façades ainsi que quelques modifications intérieures, qui ne changeront rien au volume et à l'espace dévolu au bâtiment.

La Municipalité avait prévu de communiquer à ce sujet ce soir et il est dommage que des habitants alertent les journalistes parce qu'ils s'inquiètent plutôt que de s'informer de la situation auprès des Autorités exécutives ou de ceux qui connaissent ce dossier.

SUIVI FINANCIER DE LA CONSTRUCTION DU COLLEGE LE SUCHET

Monsieur le Syndic rappelle que le Conseil communal avait accepté le préavis 03/2015 concernant le crédit de construction pour le Collège Le Suchet d'un montant de fr. 14'460'000.--. Certains secteurs ont subi d'importantes modifications au niveau des investissements.

Coûts supplémentaires

Bâtiment à énergie positive :	fr. 1'296'000.--
Salle de gym VD2 :	fr. 486'000.--
Aménagements extérieurs (trottoirs, routes, candélabres) :	fr. 114'742.75

Economies

Travaux préparatoires :	fr. 166'868.25
Frais secondaires (taxes de raccordement) :	fr. 202'846.60
Ameublement et décoration :	fr. 511'941.40

Ce préavis a été bouclé au 31 décembre 2016. Les coûts finaux se montent à fr. 13'953'446.75, ce qui nous fait bénéficier d'une économie de fr. 506'553.25.

PROGRAMME DE LEGISLATURE

La Municipalité arrive au terme de l'élaboration du programme de législature et envisage d'organiser une séance d'ici au mois de mai prochain afin de vous le présenter.

8. INTERPELLATIONS

Aucune.

9. POSTULATS

Monsieur le Président a reçu un postulat de l'Entente Leysenoude, recevable selon le règlement en vigueur et prie Monsieur Jean-Christophe ISENSCHMIED de bien vouloir en donner lecture.

Au Conseil communal de Leysin

Postulat de l'Entente Leysenoude : « Mobilis »

Leysin, le 8 mars 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme vous le savez certainement, depuis mi-décembre 2016 le Chablais Vaudois, dont Leysin, fait partie du « Mobilis » qui est le titre de transport de la communauté tarifaire vaudoise. Les tarifs sont calculés en fonction du nombre de zones parcourues et non plus de la distance. Ainsi, le voyageur peut emprunter tous les moyens de transports existants dans les zones indiquées sur son titre de transport pour un temps donné.

Si l'on peut se réjouir de voir certains tarifs diminuer pour les billets simple course et aller-retour (courts trajets), ceci n'est malheureusement pas le cas pour les abonnements de parcours annuels (adultes et jeunes). Concrètement, entre Leysin et Aigle cela représente une augmentation annuelle de CHF 452.-- (38%) pour un adulte et CHF 162.-- (18%) pour un jeune. Entre Leysin et Montreux, l'augmentation annuelle est de CHF 520.-- (29%) pour un adulte et CHF 153.-- (11%) pour un jeune (voir tableau annexé pour plus de détails). Nous devons penser aux jeunes qui tous les jours de la semaine utilisent le train pour se rendre au gymnase ou sur leur lieu d'apprentissage.

Par ailleurs, au vu de l'augmentation actuelle de l'abonnement annuel entre Leysin et Aigle, quels seront les tarifs pratiqués pour les étudiants se rendant au futur gymnase à Aigle. Il conviendra d'être extrêmement vigilant et de s'assurer que les coûts ne grèvent pas le budget des familles leysenoudes.

Un autre aspect important est le découpage des zones qui avantage les villes, mais pas les régions périphériques. En effet, lorsque l'on examine les plans annexés, il y a 5 zones tarifaires entre Leysin et Aigle, dont une uniquement pour l'arrêt de « La Roulaz » (zone 143) ! Si l'on compare avec les zones 11 et 12 couvrant la ville de Lausanne, on constate clairement l'inégalité de traitement. En effet, un voyageur qui parcourt ces deux larges zones lausannoises paiera le même montant qu'un utilisateur empruntant le train entre Leysin et « La Roulaz », alors que ce dernier n'a qu'un unique parcours disponible et une seule fois par heure.

D'autre part, dans la perspective du prolongement de la ligne de train jusqu'au départ des remontées mécaniques / Place Large, nous devons nous assurer que les tarifs restent attractifs, afin d'inciter chacun à utiliser l'Aigle-Leysin, plutôt que la voiture.

Leysin ayant obtenu le label « Cité de l'Energie », elle se doit de promouvoir la mobilité douce auprès de la population et de modérer le trafic routier.

Par ce postulat, nous invitons la Municipalité de Leysin à intervenir auprès de « Mobilis » et/ou des Transports Publics du Chablais pour reconsidérer ces augmentations de tarifs et étudier un découpage plus logique des zones entre Leysin et Aigle.

Il serait également intéressant d'avoir l'avis des communes de notre région, en particulier Aigle, Corbeyrier, Ormont-Dessous, Ormont-Dessus et Yverne.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en considération le présent postulat et, subsidiairement, de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport, nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

*Au nom de l'Entente Leysenoude
Jean-Christophe Isenschmied*

Annexes :

- Zone Mobilis Aigle-Leysin
- Zone Mobilis Lausanne
- Exemples de modifications de tarifs

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et soumet au vote la prise en considération de ce postulat avec renvoi directement à la Municipalité pour traitement.

Ce dernier est accepté et suivra la voie usuelle telle que prévue à l'article 61 du Règlement du Conseil communal.

10. MOTIONS

Aucune.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

FOYER DE L'ENTRAIDE - APPARTEMENTS PROTEGES ET MANUFACTURE

Monsieur Vincent MOTTIER relève qu'une grande partie des personnes qui vivent en appartements protégés, travaillent à la Manufacture. Dès lors, la suppression de ces appartements protégés vont-ils avoir des effets collatéraux sur la Manufacture suite à cette décision de changement voulue par l'Etat ?

Monsieur le Syndic ne connaît pas le nombre exact des personnes qui résident dans ces appartements protégés et qui travaillent à la Manufacture. Toutefois, il est convaincu que cela ne concerne de loin pas la majorité des 19 personnes qui oeuvrent à la Manufacture, mais uniquement quelques unes. Il va s'enquérir de plus d'informations à ce propos.

DEVELOPPEMENT D'UNE ZONE CAMPING

Monsieur Sébastien LIETTA souhaite savoir si un terrain a été trouvé pour l'aménagement d'un camping. Si ce n'est pas le cas, y aurait-il une possibilité d'aménager une aire de service transitoire proposant des bornes électriques avec vidange des eaux usées et ravitaillement en eau pour les camping-cars afin d'attirer de nouveaux touristes à Leysin.

Monsieur Jan SANDEN informe qu'actuellement les camping-cars sont stationnés à la Place des Feuilles mais que la Municipalité s'efforce toujours de trouver un terrain susceptible d'accueillir un camping.

Cette dernière a contacté l'Association suisse des camping-cars, afin d'étudier la meilleure manière d'aménager la Place des Feuilles, qui semble être un endroit très agréable d'après les dires des camping-caristes qui y ont séjourné. Par ailleurs l'installation de bornes avec vidange des eaux usées est également envisagée du côté de l'héliport.

Les camping-cars pourront donc être accueillis cet été, mais le développement d'une zone de camping est toujours à l'étude.

PRESIDENCE FORUM SOCIALISTE

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC communique que Monsieur Serge PFISTER sera dorénavant co-Président du Forum Socialiste.

Monsieur le Président félicite Monsieur PFISTER pour cette nouvelle fonction.

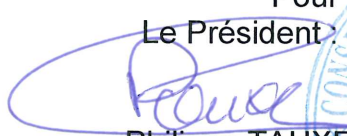
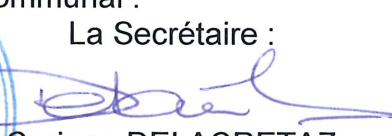
Il communique que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le 29 juin 2017.

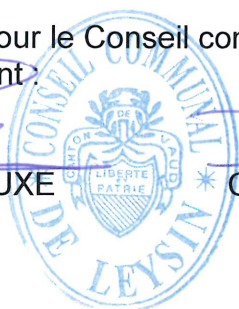
La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Monsieur le Président demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 37 personnes.

Il vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa présence et vous souhaite à toutes et tous très bon printemps et une excellente fin de soirée. Il clôt cette assemblée et lève la séance à 21h00.

Leysin, le 30 mars 2017

Pour le Conseil communal :

Le Président :	La Secrétaire :
	
Philippe TAUXE	Corinne DELACRETAZ



Annexes : Zone Mobilis Aigle-Leysin
Zone Mobilis Lausanne
Exemples de modifications de tarifs

Aller simple - plein tarif

	CFF 2016	Mobilis	Nbre zones	Tendance prix
Leysin-Village -> Aigle	9.60	9.20	5	-4.17%
Leysin-Village -> Montreux	15.80	14.80	8	-6.33%
Leysin-Village -> Lausanne	25.60	25.80	14	0.78%

Aller retour - plein tarif

	CFF 2016	Mobilis	Nbre zones	Tendance prix
Leysin-Village -> Aigle	19.20	18.40	5	-4.17%
Leysin-Village -> Montreux	31.60	29.60	8	-6.33%
Leysin-Village -> Lausanne	51.20	51.60	14	0.78%

Abonnement annuel adulte

	CFF 2016	Mobilis	Nbre zones	Tendance prix
Leysin-Village -> Aigle	1188.00	1640.00	5	38.05%
Leysin-Village -> Montreux	1782.00	2300.00	8	29.07%
Leysin-Village -> Lausanne	2493.00	2640.00	14	5.90%

Abonnement annuel junior (6-25 ans)

	CFF 2016	Mobilis	Nbre zones	Tendance prix
Leysin-Village -> Aigle	873.00	1035.00	5	18.56%
Leysin-Village -> Montreux	1296.00	1449.00	8	11.81%
Leysin-Village -> Burier	1422.00	1449.00	8	1.90%
Leysin-Village -> Lausanne	1809.00	1665.00	14	-7.96%